

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#2^{ème} trimestre 2024

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

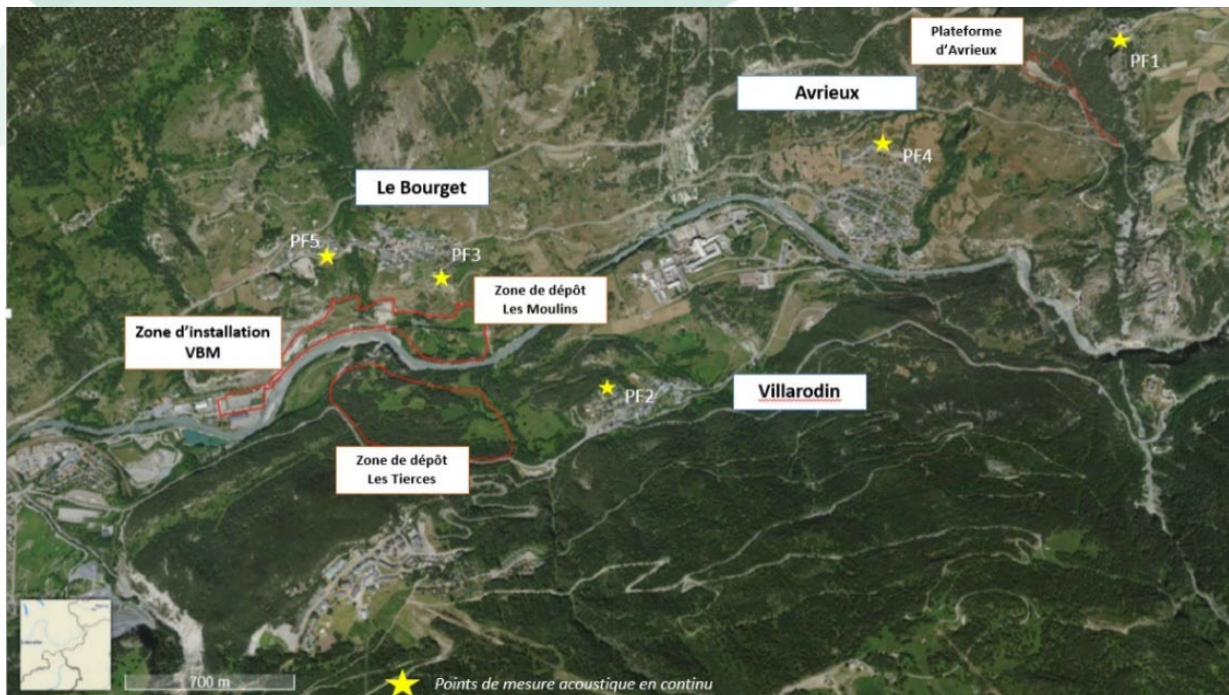
En souterrain : Poursuite des excavations des galeries de connexion, des cavernes techniques, réalisation des radiers et revêtements (projection béton, ...), et marinage associé. Derniers tirs début mai puis opérations de reprise d'ouvrage et de finition.

Sur la plateforme du Moulin : Concassage sous le hangar acoustique et tri des matériaux excavés. Démarrage en juin du démontage du dépôt de Moulin Nord-Est pour préparation de la plateforme en vue de l'installation du CO11.

Sur le site des Tierces : Mise en stockage définitif de matériaux sur la zone centrale ; ensemencement des talus.

Sur la plateforme d'Avrieux : Pas d'activité sur les puits 1, 2 et 3, réalisation du soutènement sur le puits 4 (démarré fin avril et terminé fin juin au niveau de la cavité) ; exploitation de la centrale à béton pour les besoins de soutènement (pas d'activités en avril).

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT



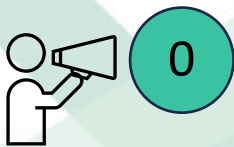
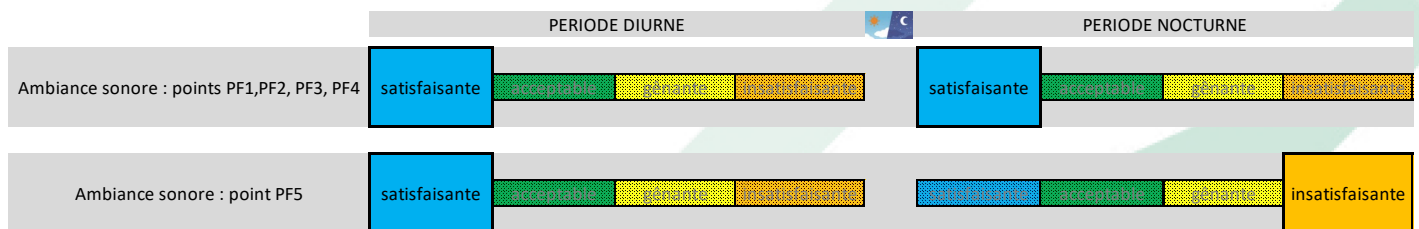
BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#2^{ème} trimestre 2024

APPRECIATION DE L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DU CHANTIER

Les données recueillies par les cinq dispositifs de surveillance corrélées à l'absence de signalement conduisent à une évaluation de l'ambiance sonore satisfaisante durant les périodes diurne et nocturne, à l'exception du point PF5 où l'ambiance est jugée insatisfaisante du fait des dépassements récurrents du seuil sonore liés à la ventilation.



Aucun signalement lié à l'acoustique sur l'ensemble du territoire sur ce trimestre.

PLUS DANS LE DETAIL...


Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des activités de voisinage et la soufflerie ONERA, les chœurs matinaux d'oiseaux ou d'insectes.

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.
 Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)
 Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)


BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#2^{ème} trimestre 2024

 Période diurne (07h00-22h00)

point	Avril		Mai		Juin		2ème Trimestre 2024
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	% de jours sans dépassement lié au chantier
PF1	0	1	0	13	0	13	100%
PF2	0	0	0	0	0	2	100%
PF3	0	0	0	0	0	0	100%
PF4	0	0	0	0	0	0	100%
PF5	0	3	0	2	0	0	100%

 Période Nocturne (22h00-07h00)

point	Avril		Mai		Juin		2ème Trimestre 2024
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	% de nuits sans dépassement lié au chantier
PF1	0	20	0	27	0	24	100%
PF2	0	0	0	0	0	4	100%
PF3	0	0	0	0	0	0	100%
PF4	0	0	0	0	0	6	100%
PF5	30	0	31	0	30	0	0%

L'ambiance sonore reste similaire au trimestre précédent avec :

- Une problématique nocturne qui persiste pour le point PF5 et pour laquelle l'entreprise a mis en place des protections acoustiques complémentaires en 2023 ;
- Plusieurs dépassements du seuil d'émergence diurne et nocturne pour le point PF1, mais non attribués au chantier. En particulier la centrale à béton n'a pas fonctionné en avril et aucune gêne acoustique au niveau du Fort Marie Christine n'a été signalée sur toute la période.

BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#2^{ème} trimestre 2024

FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Au cours de ce trimestre, en période nocturne, seul le point PF5 fait l'objet de dépassements dont la cause identifiée est la ventilation, comme déjà constaté depuis le dernier trimestre de 2022. Les bâches et panneaux acoustiques posés autour des ventilateurs n'apportent pas de modifications significatives sur les niveaux d'émergence mesurés.

Date (nombre)	Point de mesure	Période	Evaluation du dépassement (1)	Origine du bruit identifiée sur le chantier	Actions correctives
Avril, mai et juin	PF5	Nocturne	Fort	Ventilation	Campagne de mesure programmée en juin 2024 avec arrêt de la ventilation puis intégrant plusieurs régimes de fonctionnement de celle-ci, de manière à évaluer l'émergence réelle engendrée par la ventilation

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible
8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré
émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

(1) Echelle période nocturne (22h00-07h00) :

3 < émergence nocturne ≤ 4 dB(A) : dépassement nocturne faible
4 < émergence nocturne ≤ 6 dB(A) : dépassement nocturne modéré
émergence nocturne > 6 dB(A) : dépassement nocturne fort

Plan d'action : Réalisation d'une campagne de mesure du bruit de la ventilation dans la nuit du 28 au 29 juin 2024, après l'ensemble des aménagements effectués en 2023, et avec une réévaluation du niveau de bruit résiduel (arrêt de la ventilation et de diverses activités).

FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucune remontée liée au bruit au cours du 2^{ème} trimestre 2024.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98